



## INTÉGRATION ARTISTIQUE

Concours d'intervention artistique  
dans l'espace café restaurant « Le passage de Milan »

L'iselp lance la deuxième édition de son concours pour la conception et la réalisation d'une œuvre originale s'intégrant pour douze mois dans son espace café restaurant « Le passage de Milan ». Le travail se conçoit comme une intégration in situ, ouverte à tout médium. Le concours s'adresse à tout créateur de moins de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012, de nationalité belge ou résidant en Belgique.

Le lauréat, désigné par un jury, disposera d'un montant de 2500€. L'œuvre sera réalisée par l'artiste la deuxième quinzaine d'août. Une inauguration officielle aura lieu mi-septembre. La promotion du travail se fera toute l'année académique.

Un dossier au format A4, comprenant CV, lettre de motivation, descriptif du projet, fiche technique et estimation budgétaire doit être rentré à L'iselp pour le 17 avril 2012 au plus tard. Des compléments tels que revue de presse ou documentation sur les travaux récents du candidat sont les bienvenus.

### RÈGLEMENT DU CONCOURS

#### Article 1 - objet du concours

L'iselp, institut supérieur pour l'étude du langage plastique, lance un concours doté d'un prix de 2500 € pour la conception et la réalisation d'une œuvre originale, s'intégrant pour 12 mois dans son espace café restaurant.

#### Article 2 - conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les artistes, de nationalité belge ou résidant depuis un an au moins en Belgique, âgés de moins de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### Article 3 - domaines de création

Aucun thème n'est imposé et le projet peut faire appel à tout moyen d'expression du domaine des arts plastiques. Néanmoins, les œuvres conçues comme intégrations in situ devront répondre aux possibilités matérielles du lieu (architecture) et à sa fonction spécifique (cafétéria) en tenant compte des contraintes liées au lieu comme la présence au plafond d'un détecteur d'incendie ne pouvant rencontrer sur son passage aucun obstacle.

#### Article 4 - candidatures

Le formulaire d'inscription doit être déposé ou envoyé par la poste dûment complété à L'iselp, pôle expositions, Adèle Santocono L'iselp / Bd de Waterloo, 31 B-1000 Bruxelles au plus tard pour le 17 avril 2012.

Il sera accompagné d'un dossier de présentation de l'artiste (format A4 - 20 pages max.) qui devra obligatoirement comporter : le curriculum vitæ de l'artiste, une lettre de motivation, un descriptif précis, une fiche technique et un budget détaillé du projet à réaliser. La démarche artistique générale de l'artiste sera illustrée par 5 visuels de ses œuvres les plus récentes ou, le cas échéant, par des dvd ou cd de ses œuvres vidéographiques (sans excéder une durée totale de 15 minutes). Les coupures de presse

éventuelles sont les bienvenues. Une version PDF du dossier pourra être envoyée par mail à l'adresse suivante [a.santocono@iselp.be](mailto:a.santocono@iselp.be).

Les dossiers non retenus pourront être repris durant tout le mois de juin 2012. À défaut, ils seront considérés comme abandonnés et deviendront la propriété de L'iselp.

### Article 5 - composition du jury

Le Jury sera composé de 6 membres : le directeur de L'iselp, deux membres du pôle expositions, deux membres extérieurs à l'institut issus du monde de l'art contemporain (artistes, critiques d'art ou membres d'institutions publiques) et du gérant de la cafétéria.

Le jury procédera à l'élection du lauréat parmi les œuvres sélectionnées par un pré-jury sur base de l'examen des dossiers envoyés ainsi que des visites éventuelles d'ateliers ou d'expositions. Le directeur de L'iselp veillera au bon déroulement des opérations du jury, dont il dirigera les travaux et enregistrera la décision. Tout litige sera tranché par le jury. Ses décisions sont souveraines.

### Article 6 - résultats

Les résultats seront communiqués à tous les candidats par courrier et/ou par courriel le 1er juin 2012. Le lauréat sera en outre averti par téléphone.

### Article 7 - réalisation

Le prix de 2500€ comprend le cachet de l'artiste, les frais de production, de montage, de transport et de démontage éventuel de l'œuvre. Les artistes qui désirent participer au concours devront obligatoirement être disponibles du 15 au 31 août 2012, date de réalisation du projet.

Les matériaux utilisés par l'artiste devront impérativement résister à une année d'exposition et seront choisis afin d'éviter tout dommage ou risque d'accident.

### Article 8 - responsabilité, viabilité, montage et démontage

L'iselp prendra soin de l'œuvre en bon père de famille. Aucune modification ne pourra être apportée à l'œuvre sans l'autorisation de l'artiste. Les créations conçues comme parties intégrantes des murs de la cafétéria disparaîtront à la fin du délai prévu pour être remplacées par le projet lauréat pour l'année suivante. Seuls les éléments démontables pourront être récupérés par l'artiste. L'iselp ne pourra être tenu responsable de tout dommage causé pendant la durée de l'exposition, le montage et/ou le démontage éventuel de l'œuvre.

### Article 9 - promotion, reproduction des oeuvres

L'inauguration officielle de l'oeuvre aura lieu à la rentrée académique 2012. Elle restera visible jusqu'à la mi-août 2013. La promotion du travail de l'artiste sera assurée pendant toute la durée de son exposition et une carte postale sera éditée dans ce but. L'iselp se réserve le droit de reproduire l'œuvre sélectionnée sous quelque forme que ce soit, dans la presse, dans son matériel promotionnel ou scientifique, dans le but de faire connaître la participation de l'artiste à ce concours. L'artiste renonce à tout droit d'auteur y afférent et autorise le cas échéant le(s) sponsor(s) du prix à faire de même dans leur communication interne et externe.

### Article 10 - exclusion

Le jury et L'iselp se réservent le droit d'annuler à tout moment la participation et la sélection d'un artiste qui agirait à l'encontre des objectifs du concours et de l'objet social de L'iselp. Cette décision sera sans appel et aucun préjudice ne pourra être réclamé.

### Article 11 - Adhésion au règlement

Par le seul fait de son inscription, l'artiste souscrit sans réserve au présent règlement.

### Personne de contact

Adèle Santocona / [a.santocono@iselp.be](mailto:a.santocono@iselp.be)

+32 (0)2/ 504 80 75

## Bulletin d'inscription

À retourner avant le 17 avril 2012 accompagné d'un dossier de présentation

L'iselp / institut supérieur pour l'étude du langage plastique

Service des expositions / Adèle Santocono

Bd de Waterloo, 31 B-1000 Bruxelles.

Je soussigné/ée.....

De nationalité.....

Né/ée à ..... le ..... / ..... / ..... tél ..... /.....

Adresse.....

.....

Mail.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours 2012 organisé par L'iselp et être d'accord avec toutes les clauses.

Signature

**L'iselp** / institut supérieur pour l'étude du langage plastique

Bd de Waterloo, 31 B-1000 Bruxelles.

tél:+32 (0)2/ 504 80 70 - [accueil@iselp.be](mailto:accueil@iselp.be) - [www.iselp.be](http://www.iselp.be)